

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 14 septembre 2017 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TRAA1725200S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lucette LASSERRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Elisabeth CARTIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Mme Annie OSTROWSKY, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 15 000 € (HT), à :

M. Éric STRALEC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation de Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Bertrand CAZES, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du département surveillance et régulation de Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Laurent BRETON, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Nord-Pas-de-Calais.

M. Florian LINKE, attaché principal d'administration de l'État, délégué Picardie.

M. Pascal MIARA, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint du délégué Picardie.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 4 000 € (HT), à Mme Danielle N'GUYEN N'GOC-AUBIER, agent contractuel, médecin de région.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Michel CORBIÈRE, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division transport aérien à Athis-Mons.

M. Bruno COMMARMOND, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Simon DUPIN, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Franck BOUNIOL, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Vincent AMMI, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation de Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Franck BESSE, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. Bruno COMMARMOND, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Vincent AMMI, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Franck BESSE, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Simon DUPIN, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Franck BOUNIOL, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Hadjila BAKHTA, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages.

Mme Catherine MICHEL, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet.

Mme Magali MENEUX, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, secrétaire du directeur.

Mme Sylvie FERRARI, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, secrétaire du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

Mme Christine TORRALBA, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Martine MIGNOT, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances.

M. François DELAIZE, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

Mme Lucette LASSERRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Mme Élisabeth CARTIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Article 10

La décision du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 14 septembre 2017.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI